



LE PIC VERT

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 AVRIL 2024

RAPPORT FINANCIER 2023

Introduction

L'exercice clos le 31 décembre 2023 couvre la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023, soit une durée totale de 12 mois, il est présenté avec pour comparatif, l'exercice clos au 31 décembre 2022 de même durée.

Le passage du règlement CRC n° 1999-01 au règlement ANC n° 2018-06 a conduit à des changements de méthode comptable depuis l'exercice clos au 31/12/2021.

L'application de ce nouveau règlement a impacté, entre autres :

- Le plan comptable utilisé,
- Les règles de comptabilisation d'opérations spécifiques,
- La présentation des états financiers.

Il est à rappeler qu'en matière de paie nous avons adhéré au service de l'URSSAF pour les chèques emplois associatifs (CEA), depuis 2017. Un service plus adapté à notre structure et simplifiant considérablement le formalisme de la mise en place obligatoire de la DSN (Données Sociales Nominatives).

Pour l'établissement du bilan au 31 décembre 2023, il a été tenu compte :

- Des dotations aux amortissements pour les immobilisations,
- De la provision pour congés à payer,
- Des produits à recevoir pour les subventions non encore reçues,
- Des factures à établir pour les prestations effectuées et non facturées au 31/12/2023,
- Des produits constatés d'avance pour les dons, mécénats et les subventions pluriannuelles ayant une périodicité différente de l'année civile, et en tenant compte ainsi de l'avancement des dossiers pour chaque projet,
- Des charges à payer et des factures fournisseurs non reçues et/ou non payées au 31/12/2023.

Le Bilan - Actif

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un excédent de 12 632,50 € contre un excédent de 15 156,76 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le total du bilan s'élève à 184 821 € contre 165 485 € précédemment.

Les immobilisations dont le prix de revient est de 32 908 € ont été amorties pour 14 665 € et figurent pour une valeur nette de 18 243 € contre 6 834 € précédemment.

Au cours de l'exercice, nous avons acquis de nouvelles immobilisations pour un total de 13 669,31 € :

- Installation et aménagements de notre nouveau local de Coublevie pour un montant de 13 622,31 €
- Une action Buxia Energies pour un montant de 47,00 €

L'actif circulant comprenant principalement les créances et les disponibilités ressort à 166 579 € contre 158 651 € pour l'exercice précédent.

Le total des disponibilités au 31 décembre 2023 s'élève à 121 716,10 € contre 113 117,90 € précédemment, réparti de la façon suivante :

	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
➤ Parts sociales Caisse d'Epargne	6 200,00 €	6 200,00 €
➤ Compte Bancaire Caisse d'Epargne	17 913,82 €	24 979,84 €
➤ Compte Excédent-Pro Caisse d'Epargne	12 448,05 €	
➤ Compte livret Caisse d'Epargne	78 662,50 €	76 807,94 €
➤ Compte Caisse d'Epargne – Hwange	0,00 €	1 438,32 €
➤ Compte Crédit Mutuel – Hwange	4 542,29 €	2 909,00 €
➤ Compte Paypal	1 727,93 €	690,31 €
➤ Compte Hello Asso	100,00 €	
➤ Caisse	121,51 €	92,49 €

Le Bilan – Passif

Les dettes, hors produits constatés d'avance, s'élèvent à 22 224 € contre 26 346 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le poste fournisseurs factures non parvenues passe de 6 891,97 € au 31/12/2022 à 1 345,93 € au 31/12/2023.

Les autres dettes correspondent principalement aux dettes sociales et fiscales, à savoir :

- Charges sociales des mois de novembre et décembre 2023 d'un montant total de 8 459 € qui seront payées respectivement au 15/01/2024 et 15/02/2024.
- La provision pour congés à payer dus au 31/12/2023 pour un montant de 6 911,26 €.
- Les charges sociales sur la provision pour congés à payer pour un montant de 2 585,61 €.

- Organisme de formation continue d'un montant de 1 433 € payé en février 2024.

Le Compte de Résultat :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 204 243,42 € contre 204 333,16 € en 2022.

Les ressources associatives composées des subventions, des cotisations des adhérents, des dons, et des mécénats s'élèvent à 74 971,61 € et réparties comme suit :

Adhésions	12 008,00 €	(pour info en 2022	11 803,00 €)
Dons	25 268,87 €	(pour info en 2022	28 316,09 €)
Dons-Mécénat / Local Coublevie	1 379,04 €	(pour info en 2022	0,00 €)
Dons-Mécénat / Médiathèque	440,00 €	(pour info en 2022	0,00 €)
Dons-Mécénat /Site internet	0,00 €	(pour info en 2022	7 194,00 €)
Dons-Mécénat/sentier pédagogique	0,00 €	(pour info en 2022	2 400,00 €)
Dons-souscription terrains	0,00 €	(pour info en 2022	210,00 €)
Dons pour Hwange	280,00 €	(pour info en 2022	4 20,00 €)
Assurances-vie	12 445,70 €	(pour info en 2022	0,00 €)

Nous avons reçu pour les travaux d'aménagements du local de Coublevie des dons pour un montant total de 13 703,60 € en 2023.

Les travaux qui s'élèvent à 13 622,31 € sont inscrits en immobilisations depuis le 01 mai 2023, date de leur achèvement, et amortis sur une durée de 7 ans, jusqu'au 30 avril 2030.

De ce fait les dons reçus seront étalés sur la même durée, la quote-part annuelle sera donc de 1946,63 € pour chaque exercice de 12 mois.

Pour 2023 la quote-part s'élève à 1 379,04 € comme mentionné ci-dessus.

Subvention diverses (FDVA, CAPV économie circulaire, festival du film)	4 000,00 €
Subvention CAPV (pour installation dans le local de Coublevie)	2 000,00 €
Subvention de la commune de la Buisse	2 250,00 €
Subvention fondation Le Pal pour les mares de Hwange	14 900,00 €

Le total des ventes de graines de tournesol bio, de calendriers, de mallettes sur le gaspillage alimentaire et d'autres accessoires s'élève à 19 085,70 € contre 15 183,00 € en 2022.

En ce qui concerne les mallettes pédagogiques sur le gaspillage alimentaire, 250 exemplaires d'une nouvelle version ont été imprimés au cours du dernier trimestre 2023, dont une cinquantaine était déjà vendue fin 2023.

Le total des prestations études, animations scolaires, E.N.S, et Moby s'élève à 108 030,29 € contre 98 175,19 € en 2022.

Le montant total des transferts de charges s'élève à 2 155,27 € contre 3 127,90 € en 2022. Cela comprend les remboursements de frais de formations du personnel et l'aide de l'état perçues pour les contrats de services civiques.

Le total des achats et autres charges externes (il s'agit du total des comptes des classes 60, 61, et 62) s'élève à 72 954,43 €, contre 88 608,02 € pour l'exercice précédent.

Soit une variation globale de -15 653,59 €. (- 17,67 %)

Le comparatif est toujours difficile à établir car souvent certains postes de charges n'existent plus sur l'exercice suivant alors que d'autres apparaissent en fonction des nouveaux projets portés par notre association.

On peut en citer quelques-uns :

- Les mares de Hwange, soutien d'un parc national au Zimbabwe, ou en 2023 nous avons pu réaliser l'installation d'une nouvelle pompe pour 14 900 euros contre 10 500 euros en 2022.
- La sous-traitance pour les animations scolaires et autres 11 836 € en 2023 contre 15 450 € en 2022.
- Les prestations diverses 3 577,06 € contre 15 574 € en 2022
(Pour les inventaires pour 908,89 €, pour les travaux d'infographiste pour notre calendrier pour 560 €, pour le festival du film pour 907,20 €, et pour diverses prestations, formations etc. pour 1 200,97 €).

Les impôts et taxes s'élèvent à 1 999,28 € contre 1 636,26 € il s'agit uniquement de la participation à la formation continue obligatoire.

Les charges de personnel sont de 118 751,45 € contre 101 407,92 € précédemment, réparties de la façon suivante :

Salaires bruts et congés payés : 91 335,67 € contre 77 120,80 € précédemment. Soit + 14 214,87 €

Cette variation se justifie par l'embauche d'un salarié à temps partiel sur un contrat en CDD pour une durée de 6 mois, sur un poste de chargé d'études.

Pour 2023, notre équipe est composée de 4 salariés dont 2 à temps complet et 1 à temps partiel de 32 heures par semaine, et 1 à temps partiel de 24 heures par semaine (CDD de 6 mois).

Charges sociales : 27 415,78 € contre 24 287,12 € pour l'exercice précédent.
Soit une variation de + 3 128,66 €.

Depuis le 01 janvier 2019 nous bénéficions de la Réduction Générale des Cotisations Sociales (RGCS) qui s'élève à -11 962,16 € pour 2023, contre -9 647,87 € en 2022. Cette réduction s'applique sur les bas salaires inférieurs à 1,6 SMIC par an.

Les charges sociales correspondent aux cotisations Urssaf, Pole emploi, Klésia retraite, Humanis prévoyance, de Harmonie mutuelle pour les frais de santé, de la médecine du travail, et des frais de déplacements des salariés et des services civiques.

Nous pouvons constater que selon la nouvelle présentation de nos comptes, relative à l'application du règlement ANC n° 2018-06, l'excédent brut d'exploitation dégagé est positif + 7 697 € contre + 11 306 € l'exercice précédent.

Les produits financiers s'élèvent à 2 335,35 € contre 1 134,56 € pour l'exercice précédent, il s'agit des intérêts du compte livret et des parts sociales Caisse d'Épargne.

Les produits sur exercices antérieurs s'élèvent à 4 450,00 €. Les charges sur exercices antérieurs sont de -1 850 €. Ce qui fait apparaître un résultat exceptionnel de 2 600 € contre 2 716,15 € en 2022, il s'agit principalement de reprises de provisions sur l'exercice antérieur.

Le compte de résultat 2023 fait mention des contributions volontaires en nature, ainsi les heures d'interventions de tous les bénévoles durant l'année 2023 ont été comptabilisées et valorisées de la façon suivante :

Nombre d'heures d'interventions : 4 074,25 heures (pour information 3 505 heures en 2022)
(Travaux d'aménagement du local de Coublevie, chantiers, réunions, conseils d'administration, rencontres avec nos partenaires et financeurs, gestion de dossiers administratifs, gestion comptable et financière, etc.).

Taux horaire chargé : 25 € *

Soit un total de 101 856,25 €

Pour mémoire :

Cette information a été mentionnée pour la première fois en 2021
Pour 2021 le montant valorisé était de 51 263 € (pour 3 417,50 heures)
Pour 2022 le montant valorisé était de 87 625 € (pour 3 505 heures)

* le taux horaire chargé a été revalorisé en 2022 afin de tenir compte du niveau élevé de compétences des bénévoles concernés.

L'exercice clos au 31/12/2021 était le premier exercice d'application du règlement ANC n°2018-06.

Proposition d'affectation du résultat 2023

Suite à la présentation du rapport financier 2023 de la trésorière et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat excédentaire de 12 632,50 euros.
L'assemblée générale valide la proposition d'affectation du résultat au compte de report à nouveau créditeur qui s'élève ainsi à 149 271,75 euros.

Report à nouveau initial	136 639,25 €
Résultat excédentaire 2023	12 632,50 €

Report à nouveau après affectation	149 271,75 €



Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé :

- Dans le cadre du Service Civique :
Morgane Joly a été présente du 01 avril au 30 novembre 2023 soit 8 mois
Axel Rosenstein est présent au 31 décembre 2023 et cela depuis le 01 juillet 2023 son contrat se terminant en janvier 2024.
- La pérennisation de la réalisation et la commercialisation des calendriers, des nichoirs, des graines de tournesols.
- Ré-impression de 250 exemplaires de la mallette pédagogique sur le gaspillage alimentaire.
- Embauche en CDD de 6 mois à temps partiel d'un chargé d'études du 01 juin au 30 novembre 2023 – sur le projet ABC de la Buisse.
- Transfert du siège social de l'association à Coublevie, et déménagement de Réaumont à Coublevie – Travaux d'aménagements importants dans le nouveau local. Formalités administratives suite à ce changement.
- Renouvellement de notre agrément pour pouvoir continuer à accueillir des services civiques.

Prévisions et objectifs pour l'exercice suivant :

- Poursuite de l'opération les mares de Hwange.
- Recrutement de nouveaux Services Civiques.
- Développement d'un fonds pour financer les acquisitions foncières pour nos réserves.
- Finalisation des aménagements du sentier pédagogique de l'hôpital de Voiron jusqu'au marais de Charauze, et continuation des aménagements pour la biodiversité au sein de l'hôpital.
- Recherche de nouveaux projets et financements
- Poursuite du projet associatif pour 3 ans 2024-2027 avec pour fil rouge le thème de « l'eau vitale »

Fait à Coublevie

Le 26 avril 2024

La Trésorière

Marie-Claude BOUILLON

